



دار المنظومة  
DAR ALMANDUMAH  
الرواد في قواعد المعلومات العربية

Lutte Contre la Pauvreté et L'exclusion Urbaine à Travers L'exemple de la Mauritanie	العنوان:
مجلة المنارة للدراسات القانونية والإدارية	المصدر:
رضوان العنبي	الناشر:
Cheibani, Khattar	المؤلف الرئيسي:
33ع	المجلد/العدد:
نعم	محكمة:
2021	التاريخ الميلادي:
مارس	الشهر:
53 - 63	الصفحات:
1130904	رقم MD:
بحوث ومقالات	نوع المحتوى:
French	اللغة:
EcoLink, IslamicInfo	قواعد المعلومات:
ظاهرة الفقر، التخطيط العمراني، التنمية الحضرية، المجتمع الموريتاني	مواضيع:
<a href="http://search.mandumah.com/Record/1130904">http://search.mandumah.com/Record/1130904</a>	رابط:

© 2021 دار المنظومة. جميع الحقوق محفوظة.  
هذه المادة متاحة بناء على الإتفاق الموقع مع أصحاب حقوق النشر، علما أن جميع حقوق النشر محفوظة. يمكنك  
تحميل أو طباعة هذه المادة للاستخدام الشخصي فقط، ويمنع النسخ أو التحويل أو النشر عبر أي وسيلة (مثل مواقع  
الانترنت أو البريد الإلكتروني) دون تصريح خطي من أصحاب حقوق النشر أو دار المنظومة.

## **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion urbaine à travers l'exemple de la Mauritanie**

Dr. Khattar CHEIBANI

Enseignant-Chercheur en Sciences Economiques à Université Asrya de Nouakchott

Courriel: [kcheibani@yahoo.fr](mailto:kcheibani@yahoo.fr)

Tél. Port :0022243001333

### **Introduction:**

La Mauritanie peut être considérée parmi les premiers pays qui se sont intéressés à la question de la pauvreté.

Les pays participants au Sommet Mondial pour le Développement Social de Copenhague se sont engagés à combattre ce phénomène.

La Mauritanie a entrepris depuis plusieurs années de mener une politique active de lutte contre la pauvreté. A cet effet une Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté a été adoptée en 1994 et un programme spécifique de lutte contre la pauvreté pour la période 1998-2001 vient de recevoir le soutien de la communauté des Bailleurs de Fonds lors du dernier groupe consultatif pour la Mauritanie. Cependant les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté ne sauront être efficaces que si elles sont fondées sur une connaissance précise du phénomène de la pauvreté et un parfait ciblage des zones les plus touchées par celui-ci. C'est pour cette raison que l'Office National de la Statistique (ONS) a entrepris depuis 1987 des travaux visant à assurer le suivi statistique des conditions de vie des ménages.

Dans ce cadre il a réalisé au cours de cette décennie un important programme d'enquêtes. Ce programme a permis la réalisation du premier profil de pauvreté en Mauritanie, publié en 1992 et d'une deuxième étude permettant de mesurer l'évolution de la pauvreté durant la période 1990-1996. Ce sont précisément ces résultats qui seront présentés dans cet article.

Mots clés : Pauvreté définitions, approche monétaire, approche non-monétaire, bien-être, pauvreté absolue, pauvreté relative, pauvreté humaine.

### **Plan :**

Introduction

I- Les définitions de la Pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale.

II- Indicateurs et mesures de pauvreté.

III-La pauvreté dans les conditions de vie.

IV- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

■ Conclusion.

I- Les définitions de la Pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale :

Pour la Banque Mondiale et le PNUD la pauvreté résulte « d'un manque d' (accès aux) actifs, d'une croissance économique insuffisante ou inappropriée, et d'une mauvaise gouvernance.» La Banque Mondiale et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) restent les deux institutions phares dans la lutte contre la pauvreté. Les deux organisations s'accordent sur les causes de la pauvreté mais ont cependant des divergences quant à la définition de celle-ci et de son quantification.

I-1 Le PNUD définit spécifiquement trois notions :

La pauvreté extrême ou pauvreté absolue : une personne vit en condition d'extrême pauvreté si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels définis sur la base de besoins caloriques minimaux (1800 calories par jour et par personne (OMS).

La pauvreté générale ou pauvreté relative : une personne vit en condition de pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires : habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires.

La pauvreté humaine : est considérée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée.

Le PNUD ne définit pas officiellement la pauvreté monétaire, mais l'évoque. C'est la pauvreté humaine qui est mise au cœur de l'analyse et celle-ci est liée à la notion de développement humain inspiré des travaux d'Amartya Sen (Prix Nobel d'Economie 1998) : le développement humain représente l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. Ainsi le PNUD privilégie une approche multidimensionnelle où la pauvreté humaine est définie comme étant « la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain : vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui. » (Rapport sur le développement humain PNUD-Algérie 2006, p.17)

I-2 la Banque Mondiale : il s'agit d'une approche monétaire de la pauvreté. Son raisonnement consiste à identifier deux sortes de pauvreté :

la pauvreté absolue et la pauvreté relative qui ont été précédemment définies. La Banque Mondiale reconnaît les différentes facettes de la pauvreté : sa dimension multiple n'est ainsi pas négligée. Elle explique que l'étude des domaines comme la santé, l'éducation, la vulnérabilité, le manque de pouvoir et le manque de parole sont particulièrement nécessaires pour appréhender la pauvreté dans toute sa complexité. L'approche monétaire de la Banque Mondiale consiste à « se baser sur un critère de revenu ou de consommation, puis combiner différents domaines qui se renforcent ou s'aggravent pour diminuer ou bien pour accroître le niveau d'indigence des populations pauvres.

-Inspiré des travaux d' Amartya Sen (Prix Nobel d'Economie – 1998) : le développement humain représente l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus.

Ainsi le PNUD privilégie une approche multidimensionnelle où la pauvreté humaine est définie comme étant « la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain : vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui. » (Rapport sur le développement humain PNUD-Algérie 2006, p.17)

Quant à l'approche utilisée par la Banque Mondiale, il s'agit d'une approche monétaire de la pauvreté. Son raisonnement consiste à identifier deux sortes de pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative qui ont été précédemment définies. La Banque Mondiale reconnaît les différentes facettes de la pauvreté : sa dimension multiple n'est ainsi pas négligée. Elle explique que l'étude des domaines comme la santé, l'éducation, la vulnérabilité, le manque de pouvoir et le manque de parole sont particulièrement nécessaires pour appréhender la pauvreté dans toute sa complexité. L'approche monétaire de la Banque Mondiale consiste à « se baser sur un critère de revenu ou de consommation, puis combiner différents domaines qui se renforcent ou s'aggravent pour diminuer ou bien pour accroître le niveau d'indigence des populations pauvres. »

## II- Indicateurs et mesures de pauvreté

### II-1 Mesurer la pauvreté :

Il n'existe pas de mesure officielle de pauvreté, ce sont diverses mesures qui permettent d'apprécier certaines des dimensions du phénomène de la pauvreté : les aspects économiques, les sociaux et culturels et l'exclusion.

a) Les principales mesures de faible revenu sont :

- La mesure de faible revenu (MFR)
- Les seuils de faible revenu (SFR)
- La mesure du panier de consommation (MPC)

B) Ce qui est pris en compte :

- La consommation (ce qu'il faut pour vivre dans une société donnée)
- Le patrimoine
- Le revenu (comme principal indicateur)
- Les déterminants macro et micro (pour mesurer l'exclusion)

### II-2 Indicateurs :

- Déterminants macro et micro
- Indice de pauvreté en matière de condition de vie
- Indicateur de privation matérielle
- Indicateurs de difficultés financières et matérielles

- Indices de sécurité personnelle : sécurité économique, santé mentale et physique (ISP)
- Sentiment de pauvreté et d'exclusion
- IDH (indice de développement humain)
- IPH (indice de pauvreté humaine)

### III-La pauvreté dans les conditions de vie :

Les données relatives à la pauvreté des conditions de vie, qui se rapporte au degré d'accessibilité des services sociaux de base, témoignent d'une amélioration globale des indicateurs sociaux. Cependant, les niveaux et la qualité de ces indicateurs restent en deçà des normes souhaitables. Ils confirment d'autre part d'importantes disparités géographiques qui recourent largement celles mises en évidence par les indicateurs de pauvreté monétaire.

#### III-1 Qui sont les pauvres en Mauritanie?

L'analyse spatiale a mis en évidence que les zones rurales sont les plus pauvres, aussi c'est dans ces zones que l'on rencontre les groupes socio-économiques les plus touchés par ce phénomène.

Ainsi, l'incidence de la pauvreté est de 73,5% et sa profondeur de 30% chez les agriculteurs du Rural Autre. Dans ce milieu, la pauvreté ne touche pas seulement les agriculteurs. Le groupe des Non Agriculteurs du Rural Autre est lui aussi fortement affecté par ce phénomène dans la mesure où 64,9% des ménages dont le chef est non agriculteurs dans ce milieu sont pauvres. Les agriculteurs du Rural Fleuve quant à eux ont une incidence de la pauvreté de 64% et une profondeur de 24%, ce qui en fait le groupe socio-économique le plus pauvre après ceux du Rural Autre.

En milieu urbain le groupe le plus affecté par la pauvreté est celui des indépendants des autres villes avec une étendue de la pauvreté de 42,6% et une profondeur de 14%. Les groupes socio-économiques issus de Nouakchott et les salariés urbains ont des niveaux de pauvreté voisins. Dans ces groupes, environ 20% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'éclatement du groupe salarié urbains en deux sous-groupes : salariés protégés et salariés non protégés indique que l'incidence de la pauvreté est voisine dans ces deux sous-groupes. En effet, l'étendue de la pauvreté est de 30,2% chez les salariés protégés et 33,5% pour les salariés non protégés. En revanche l'extrême pauvreté est nettement plus présente chez les salariés non protégés que chez les protégés. Ainsi, les ultras pauvres représentent 21,3% des individus appartenant à un ménage dont le chef est un salarié non protégés alors que ce pourcentage est de 12,6% chez les salariés protégés.

III-2 synthèse du diagnostic social, économique :

A- Dynamique social :

Dynamique et dividende démographique, Selon les données issues des RGPH, la Mauritanie comptait 3 537 368 habitants en 2013 contre 2 508 159 habitants en 2000 ; 1 864 236 habitants en la Mauritanie devraient devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et serait de 5.278. 457 habitants en 2030. de la pauvreté des populations rurales en particulier et des inégalités de genre, Les efforts du gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'insertion ont été axés, ces dernières années, en plus de l'effet de la croissance économique soutenue, sur l'élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes, Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1% en 2012

B- les taux moyens d'accès aux services. La première catégorie concerne les trois services les plus disponibles qui sont le téléphone (66,4%), l'école primaire (63,5%), et l'eau potable (62,1%). La deuxième catégorie des services les plus accessibles concerne le transport public (42,6%), la disponibilité de l'électricité (76,9% en milieu urbain mais seulement 2,3% en milieu rural et semi urbain), les services poste/centre de santé (33,6%), l'accès à l'information (radio/Tv : 32,6%) et la disponibilité des infrastructures de l'enseignement secondaire (26,2%). La troisième catégorie la moins accessible comprend l'internet (17%), la police (16,8%), l'hôpital (15,5%), les services de la justice (12%), les services bancaires (11,2%), l'assainissement (9,8%), les espaces de jeunesse (7,5%), la poste (4,6%) et la presse écrite (3,2%), Education Le taux d'accès au préscolaire est passé selon le RESEN 2014 de 5,0% en 2004 à 9,3% en 2014- 2015. Au fondamental, le taux brut de scolarisation (TBS) est estimé à 72,4% en 2013 contre 68,4% en 2000 et 44,7% en 1988, selon les données RGPH. Le TBS des filles présente depuis 2000 un écart qui leur est favorable. Au secondaire général, le TBS est, selon la même source, de 30,9% en 2013 contre 24,2% en 2000, La Formation Technique et Professionnelle (FTP) a connu un accroissement important de son offre sur la dernière décennie. Selon le RESEN 2014, ses effectifs sont passés de 1 902 apprenants en 2004, à 7 602 en 2014, soit un taux d'accroissement moyen annuel de près de 15%. Parmi les effectifs accueillis, 30,5% le sont dans des établissements privés, Pour l'enseignement supérieur, l'offre publique est constituée de 13 structures d'enseignement. D'après l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2015, les effectifs de l'enseignement supérieur en Mauritanie a connu une croissance non négligeable passant de 14 368 étudiants dans le public en 2007-2008 à 19862 en 2014-2015, soit un taux d'accroissement annuel sur cette période de 4%,L'enseignement privé représente, selon le RESEN 2014, une proportion de 67,7% au préscolaire, 14,8% au fondamental, 25,4% au premier cycle secondaire, 39,3% au second cycle, 30,5% à la FTP et 9,8% au supérieur,. Au niveau de l'enseignement originel, un

recensement réalisé en 2010 par le Ministère en charge de cet enseignement a permis d'identifier 9 170 unités dispensant un enseignement de ce type. Les effectifs évoluant dans ces différents niveaux étaient estimés à 167 152 apprenants. La participation des filles est évaluée à plus de 30%. Pour ce qui est de l'alphabétisation, les données du RGPH 2013 donnent un taux d'analphabétisme se situant à 36,3% contre 46,9% en 2000 soit une régression de plus dix points. Revenus Selon une enquête gouvernementale de 2014, la pauvreté (revenu d'un ménage inférieur à 1,34 dollar par jour) a été ramenée de 42 % en 2008 à 31 % cette année-là ; 74 % des pauvres vivent dans les zones rurales. Le taux de pauvreté des ménages grime à 59,6 % quand le chef de famille est agriculteur.

#### IV- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté :

##### IV-1 Les objectifs et domaines priorités pour 2011-2015 :

. Pour réaliser les ambitions retracées dans la cadre de la vision stratégique ci-dessus, les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le gouvernement au cours des cinq années à venir sont :

- A- ramener l'incidence de la pauvreté à 25% et celle de la pauvreté en milieu rural à 35%.
- C- porter le PIB par tête d'habitant à plus de 1260 dollars, le taux de croissance du PIB par an à 5,6% et le taux d'investissement (en % du PIB) à 24,5%.
- D- maintenir le taux d'inflation à 5%.
- E- assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans et ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à moins de 5%.

(Voir Annexe 1).

##### IV-2 Cadre macro-économique stabilisé et sain :

1-. Au cours de l'année 2010, la croissance globale devrait se situer à 5,2% hors secteur pétrolier, soutenue par :

(i) l'orientation à la hausse des prix des matières premières et la reprise de la demande mondiale (ii) les mesures prévues par les autorités pour soutenir la campagne agricole 2010/2011; (iii) l'augmentation des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC; et (iv) la relance du secteur du BTP. L'inflation devrait être limitée à 4,8 % pour l'année 2010 et le déficit budgétaire de base hors pétrole à 3,8 % du PIB non pétrolier à travers des mesures de renforcement des recettes et de maîtrise des dépenses. Le déficit courant de la balance courante devrait s'élever à 11,9 % du PIB contre 12,7% en 2009. Cette amélioration est la conséquence de la reprise attendue des secteurs d'exportation et l'orientation à la hausse des prix des matières premières (fer, cuivre, or). Ainsi les réserves de change s'établiront à 2,5 mois d'importations à la fin de l'année 2010 contre 2,2 fin 2009.

2-A moyen terme, l'objectif fondamental du Gouvernement sera de créer les conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des

populations. Dans cette perspective, les autorités entendent poursuivre pour la période 2011-2015 des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant : (i) d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 5,5% ; (ii) de contenir l'inflation pour la maintenir à 5% en fin de période; (ii) de ramener le déficit budgétaire à 5,6% du PIB hors pétrole en moyenne sur la période, et ; (iii) de porter les réserves de change à l'équivalent de près de 4 mois d'importations à l'horizon 2015.

3- Sur la période 2011-2015, le profil de croissance retenu (5,5% par an) est prudent, dans la mesure où il n'intègre pas d'hypothèses de mise en exploitation d'autres gisements pétroliers en dehors de celui du champ Chinguetti, ni l'impact de projets dont le financement est incertain.

4- Le principal déterminant de la croissance demeure le secteur tertiaire. Les services de transports/télécommunications, du commerce/ hôtelleries et des services bancaires et d'assurance contribueront à cette croissance respectivement à hauteur de 0,5%, 0,8% et 1%.

#### IV- 3 AXE. Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres :

Le gouvernement est déterminé à poursuivre et à approfondir les politiques visant l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres. Dans ce cadre, les actions prévues concerneront :

##### A- Développement rural :

1- L'objectif global pour le secteur agricole est de rendre notre agriculture moderne, productive et compétitive sur les marchés national, régional et international. L'objectif prioritaire qui en découle est d'assurer la couverture de nos besoins céréaliers à hauteur de 45 à 50% d'ici 2015

2- Dans le cadre de la priorité accordée à l'agriculture pluviale en regard de son potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté, la promotion des filières dont les produits sont fortement demandés au niveau du marché local. Aussi, les petits exploitants bénéficieront d'accès privilégiés aux fertilisants et au crédit.

3-Le rôle de la recherche dans le domaine des semences sera renforcé.) la filière canne à sucre (aménagement de 10.000 ha au Brakna).

4- Le potentiel de croissance de l'agriculture irriguée devrait être atteint notamment à travers :

- la promotion de la culture du riz (environ 45 000 ha) ou l'augmentation de l'intensité culturale jusqu'à 1.6 ; (ii) la diversification de la production agricole avec l'introduction dans les systèmes de culture de fruits et légumes, de cultures fourragères et d'agroforesterie ; l'extension de petits périmètres irrigués ; la réhabilitation de grands périmètres (Rkiz, Boghe, Kaedi, Foum Gleita) ; l'aménagement de 1.000 ha nouveaux en décrue dans la plaine de Nasra l'étude et l'aménagement de 10.000 ha irrigués nouveaux pour la canne à sucre ; et la réorganisation

5- foncière et domaniale à travers l'élaboration de schémas de structures qui prennent en compte la réalité, notamment pour la haute vallée.

6- En outre, compte tenu de l'importance du développement de l'agro-business (lait, viande blanche/rouge, légumes, etc.) et de l'orientation vers la promotion des filières porteuses, il est d'ores et déjà envisagé la création d'une institution financière pour le financement des activités de ces filières.

7- L'objectif principal défini pour l'élevage est d'assurer son intégration à l'économie tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. La filière de transformation des sous-produits de l'élevage bénéficiera d'une attention particulière.

8- Les orientations stratégiques définies dans la lettre de politique de développement de l'élevage sont toujours pertinentes et maintenues.

9- Les orientations ci-dessus mentionnées seront concrétisées par le biais d'appuis institutionnel, technique, scientifique et financier au niveau des filières

10- En outre, l'institution financière envisagée pour le financement des activités des filières de l'agriculture pourra prendre en charge le crédit à l'élevage.

11- Dans le domaine de l'aménagement rural, le principal objectif est de renforcer la maîtrise des eaux et de faciliter l'accès aux zones de production.

#### **B- Développement urbain**

1- En matière de développement urbain, les orientations retenues au cours des années passées relatives au renforcement du niveau d'équipement et des infrastructures des villes et à l'amélioration du cadre institutionnel régissant leur développement, demeurent pertinentes. Ces orientations visent à :

a) maîtriser, contrôler et réguler la croissance des villes en mettant en œuvre des outils fonctionnels adaptés à leur évolution et à leur gestion.

b) rénover les quartiers précaires des villes dans le but de les intégrer aux quartiers réguliers.

c) soutenir le développement économique des villes pour en faire de véritables moteurs de croissance économique et de développement durable.

d) améliorer l'accès aux services de base.

e) viabiliser et commercialiser des terrains à usage d'habitat.

f) renforcer les capacités des acteurs publics et privés impliqués.

#### **IV-4 Microfinance et microentreprise**

1- Compte tenu de l'importance du secteur et de la nécessité d'avoir une vision commune et une démarche concertée afin d'en assurer le développement harmonieux, le Gouvernement a adopté en 2003 une stratégie nationale de la microfinance qui demeure pertinente pour le troisième plan d'actions du CSLP.

a- Le but stratégique est de disposer d'un secteur de la microfinance viable et pérenne relevant du secteur privé et intégré au secteur financier, diversifié sur les plans de la forme

institutionnelle et de l'offre de produits et services. Le secteur devra également être innovateur, assurer une couverture satisfaisante de la demande solvable de services micro financiers, sur l'ensemble du territoire, et opérer dans un cadre politique, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable.

b- Les actions suivantes seront mises en oeuvre au cours de la période 2011-2015 : (i) révision du plan d'actions de la SNMF et de son budget; (ii) renforcement des capacités techniques et financières des IMFs ; (iii) implantation des mutuelles de crédit et d'épargne dans les zones rurales ; (iv) création d'une structure de refinancement des institutions de micro finance ; (v) élaboration d'un régime fiscal aux IMFs conformément à l'ordonnance 2007/005 ; (vi) mise en place de structures faitières dans lesquelles les IMF seraient regroupées (cette procédure déjà entamée devrait être achevée au courant de l'année 2011) ; (vii) mise en place d'une centrale d'informations spécifiques aux IMFs ; (viii) adoption et diffusion du plan comptable spécifique à la microfinance ; (x) acquisition et implémentation d'une application informatique qui permettrait aux usagers du secteur d'utiliser le plan comptable spécifique à la Micro finance, dans de meilleures conditions d'efficacité et de célérité ; (xi) renforcement de la capacité de supervision de la Micro finance notamment par la constitution d'un corps d'inspecteurs dédiés uniquement à ce secteur et ; (xii) redynamisation de l'APROMI.

#### IV-5 La pauvreté recule dans notre pays

On constate qu'au cours de la période séparant les deux enquêtes auprès des ménages qui ont permis l'élaboration des profils de pauvreté en Mauritanie que le pourcentage de pauvres a baissé dans le pays. Ce pourcentage est passé de 56,6% en 1990 à 50% en 1996. La baisse du pourcentage de pauvres s'est aussi accompagner d'un recul de la gravité de la pauvreté. Ainsi la profondeur et la sévérité sont passées respectivement de 28,2% et 18,1% en 1990 à 18,5% et 9,2% en 1996. La baisse de ces indicateurs signifie que ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont dans une situation moins dramatique qu'en 1990. Notons tout de même que le recul de la pauvreté ne s'est pas fait de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national. Certaines régions ont enregistré une baisse significative de la pauvreté.

Il s'agit notamment de Nouakchott et du Rural Fleuve qui ont vu le pourcentage d'individus vivant en deçà de la ligne de pauvreté passé respectivement de 36,1% et 73,8% en 1990 à 21% et 60,7% en 1996. Le recul de la pauvreté dans les Autres Villes est identique à celui observé au niveau national, il est de 6 point. Le Rural Autre est, quant à lui, le seul milieu à connaître une légère aggravation de la pauvreté. Le pourcentage d'individus vivant en deçà du seuil de pauvreté est passé de 69,3% à 71,7%. Cette augmentation de l'incidence de la pauvreté ne s'est fort heureusement pas accompagnée de son aggravation. En effet, la profondeur et la sévérité de la pauvreté dans ce milieu sont respectivement de 29,1% et 15,2% en 1996 contre 38,7% et 26,3% en 1990.

L'extrême pauvreté a enregistré une importante baisse par rapport à 1990. Les individus qualifiés d'extrême pauvres, c'est à dire ayant une dépense par tête et par an inférieure à 40701 UM, sont passés de 44,7% de la population en 1990 à 32,6% en 1996.

Mais contrairement à la pauvreté l'extrême pauvreté est en recul au niveau de toutes les zones. Les ultra pauvres représentent respectivement 7,7%, 21,9%, 37% et 52,5% de la population de Nouakchott, des Autres Villes, du Rural Fleuve et du Rural Autre en 1996 contre 25,1%, 31,1%, 60,6% et 57,9% en 1990.

La baisse de l'incidence de la pauvreté dans notre pays s'est accompagnée d'une nette amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, le taux de scolarisation, le taux d'alphabétisation, la couverture vaccinale, l'accès à l'eau potable et la situation sanitaire de la population ont accompli au cours de la dernière décennie des progrès notables.

## Conclusion

Dans le contexte actuel de la globalisation et de l'entrée massive de marchandises hétéroclites en provenance du continent asiatique et avec le développement de l'économie informelle qui prend une nouvelle dimension à travers tout le pays, deux positions vont s'affronter. La première estimant que le secteur informel apporterait une solution au chômage par la création de micro- entreprises et qu'il faudrait changer la mentalité « d'assistés » enracinée chez les populations des quartiers défavorisés en introduisant les notions de libre entreprise, de marché et de crédits remboursables. Dans cette action, les pouvoirs publics doivent miser sur le tissu associatif et les bailleurs de fonds étrangers.

55En définitive, il est prématuré pour trancher entre ces deux points de vue puisque le niveau de développement des activités du micro-crédit est encore à ses premiers pas en Mauritanie et il faudrait au moins une décennie pour pouvoir juger et voir quel est l'impact réel d'une telle expérience qui certes commence à avoir du succès auprès des populations dans les quartiers défavorisés de la capitale, mais aussi dans les villes intérieures du pays.

**\*LISTE DES ABREVIATIONS**

ACE	Africa Coast to Europe
ADC	Association
de Développement	Communautaire
ADER	Agence de
Développement	de l'Energie
Renouvelable ADSL	Asymmetric
Digital Subscriber Line	
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AEMP	Agence d'Exécution des Microprojets
AEP	Adduction d'Eau en Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIS	Automatic Identification System
AMEXTIPE	Agence mauritanienne
d'exécution des travaux d'intérêt public ANAC	Agence Nationale de
l'Aviation Civile	
ANAIR	Agence
Nationale d'Appui à l'Insertion des	
Réfugiés ANAPEJ	Agence
nationale de promotion de l'emploi des	
jeunes ANAT	Agence
Nationale d'Aménagement du	
Territoire ANEPA	Agence
Nationale d'Eau Potable et	
d'Assainissement	
ANRPTS	Agence Nationale des Registres des
Populations et des Titres Sécurisés APAUS	Agence de
Promotion de l'Accès Universel aux Services	
APC	Approche Par Compétence
APD	Aide Publique au Développement Permanent
APE	Accord et Partenariat Economique
APE	Association des Parents d'Elèves
APROMI	
	Associati
on des Professionnels de la	
Micro-Finance ARE	Autorité
de Régulation	
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation
Aérienne en Afrique et à Madagascar ASYCUDA	Automatic
System for Customs Data	
ATCATF	Affectation des Terres et Changement d'Affectation
des Terres et de la Foresterie AVP	Accidents de la Voie Publique